Licence de langues et cultures romanes

Exigences liées au mémoire et à l'examen final de licence pour les étudiants admis en 2019

Institut responsable de la formation : Institut de Romanistique.

LE MÉMOIRE

Exigences formelles:

- 1)Doivent apparaître sur la couverture le mot "mémoire", le nom de l'étudiant, sa formation, sa spécialité, la date de composition du mémoire, ainsi que le nom et la fonction du directeur de mémoire.
- 2)Le mémoire doit compter au minimum 25 pages (interligne de 1,5, police Times New Roman ou Calibri 12, au moins 50 000 caractères espaces compris), lesquels représentent uniquement le corps effectif du mémoire, page de titre, table des matières, bibliographie obligatoire, annexe(s) éventuelle(s) exclues.
- 3)Selon les exigences et traditions de la faculté, il convient de déposer le mémoire en 2 exemplaires reliés à la fin du 6e semestre (ou à la fin du semestre terminant les études). Il faut également faire parvenir le mémoire sous format *électronique* (en pièce jointe) au directeur de mémoire.
- 4)L'étudiant doit attester que le mémoire rendu est le fruit de son propre travail. En inscrivant son nom sur le mémoire, l'étudiant déclare être à l'origine de ce travail. Il reconnaît que l'utilisation indue (sans guillemets ni citation précise des sources, avec nom d'auteur, date, numéro de page) du travail d'autrui, sera qualifiée de plagiat. Dans ce cas, le mémoire sera pénalisé par une note éliminatoire, et la situation donnerait lieu à d'éventuelles poursuites.

ATTESTATION DE L'ÉTUDIANT

Je soussigné(e) (nom, prénom, code Neptune) déclare et atteste que le présent mémoire présenté à la Licence de langues et cultures romanes, spécialité de la Faculté des Lettres de l'Université ELTE est le fruit de mon propre travail, dans lequel je n'ai pas intégré le travail d'autrui (livre, étude, manuscrit, source internet, citations personnelles, etc.) sans guillemets ni références précises.

À Budapest, le signature de l'étudiant

5.L'étudiant ne peut déposer son mémoire qu'avec l'autorisation écrite de son directeur. Le directeur déclare sur la page de titre interne qu'il autorise le dépôt du travail.

DÉCLARATION DU DIRECTEUR DE MÉMOIRE

Je soussigné(e) (nom, prénom) déclare et atteste que X.Y. (code Neptune), étudiant de Licence de langues et cultures romanes, spécialité de la Faculté des Lettres de l'Université ELTE, peut déposer son mémoire.

À Budapest, le signature du directeur de mémoire

Exigences de contenu :

- 1.Le thème du mémoire, travail de synthèse rédigé par ordinateur, doit être obligatoirement choisi parmi les domaines enseignés (littérature, linguistique, connaissances historiques et culturelles/civilisation) dans le cadre de la spécialisation.
- 2.La langue du mémoire est toujours la langue de la spécialisation. En spécialité "roumain", le mémoire peut être exceptionnellement rédigé dans une autre langue (par exemple hongrois, français, anglais) avec l'autorisation du responsable de la formation.
- 3.Le mémoire peut avoir un caractère théorique, pratique et/ou analytique (combinaisons possibles).
- 4.Le mémoire ne peut pas être la version (thème similaire ou semblable, rédigé dans une autre langue) d'un devoir déjà présenté dans un autre Institut ou une autre formation (y compris mineure ou différenciée) de ELTE.
- 5. Il semble préférable que les étudiants ne traitent pas de grands thèmes généraux, mais effectuent plutôt l'analyse de détails et de phénomènes plus précis et (plus) concrets. Cette analyse peut même être contrastive (en hongrois ou dans le domaine de la matière mineure).
- 6.La préparation du mémoire se fait obligatoirement avec l'aide d'un directeur (le choix de la personne est pris selon les règles générales de la Faculté). Le directeur de mémoire peut être le rapporteur du mémoire également, excepté en spécialité "portugais", où le directeur et le rapporteur ne peuvent pas être la même personne.
- 7.Le choix d'une personne externe en tant que directeur ou rapporteur doit être approuvé par le responsable de la spécialité.
- 8. Le(s) directeur(s) décide(nt) -notamment pour les nouveaux thèmes- si les étudiants ont le choix libre du sujet, ou s'ils doivent obligatoirement choisir à partir d'une liste de sujets possibles préalablement publiée.

Évaluation:

Sur une échelle de 5 (de 1 à 5).

EXIGENCES DE FIN D'ÉTUDE DE LICENCE - SPÉCIALITÉ "FRANÇAIS"

L'examen final de licence (dont la condition est la réussite des modules proposés et l'acception du mémoire) a lieu à la fin de 6e semestre (ou à la fin du semestre terminant les études) et se compose de deux parties.

Déroulement et évaluation de l'examen final

- 1. Partie écrite
- -Lors de cet examen, les étudiants doivent prouver qu'ils maîtrisent la langue choisie au niveau d'un examen de langue de type C1.
- -Compétences évaluées : 1)compréhension d'un texte oral, 2)compréhension d'un texte écrit, 3)production de texte. Soit trois tests.

-Évaluation : pour chaque compétence, une note sur 5 (correspondant à l'échelle sur 5 présentée précédemment) est calculée suivant un pourcentage de réussite. La note finale de l'examen écrit est obtenue par la moyenne - arrondie à un chiffre entier - des notes des trois tests. Chaque test doit atteindre au moins 2 sur 5.

2. Partie orale

- -Pour le contrôle des connaissances par thème (littérature, linguistique, connaissances historiques, culturelles et civilisationnelles) de cet examen, les spécialités mettent à la disposition des étudiants des listes d'épreuves comprenant également des références bibliographiques. Les étudiants tirent au sort une épreuve pour chaque thème et passent l'examen devant un jury composé de trois membres (un membre pour chaque thème).
- -Lors de l'examen oral final de l'essence, l'étudiant témoigne que son aptitude orale correspond aux exigences liées à un examen supérieur de langue de type C1 (compétence de production orale).
- -Évaluation : les réponses données aux 3 épreuves tirées au sort + évaluation de l'aptitude linguistique de niveau C1, sur une échelle de 5 (de 1à 5). La note finale de l'examen oral est obtenue par la moyenne arrondie à un chiffre entier des 4 notes. Chaque épreuve doit atteindre au moins 2 sur 5.
- -La partie orale de l'examen final ne peut être repassée que dans son entité seulement.
 - 3. Soutenance du mémoire

Évaluation complète de l'examen final de licence

La note définitive de l'examen est composée de la moyenne des notes obtenues à la partie écrite, à la partie orale et à la soutenance du mémoire. Le calcul de la moyenne et l'attribution de la note définitive sont effectués par les membres du jury, qui la reportent sur le document du département, puis font parvenir ce document au responsable de la spécialité. Ils reportent également la note sur tout les autres documents de la Faculté.

Conditions de délivrance du diplôme

Le diplôme ne peut être délivré qu'aux conditions suivantes : réussite aux modules concernant les étudiants admis en 2019 et attestation prouvant le retour des biens prêtés par l'établissement (par exemple des livres de la bibliothèque).

Mention du diplôme

La mention du diplôme est obtenue en faisant la moyenne avec coefficient de la note du mémoire et de la note définitive de l'examen finale (mémoire = 45 %, examen final = 55 %).

RESPONSABLE DE LA LICENCE:

Dr. Vilmos Bárdosi, Professeur des Universités (Institut de Romanistique).

RESPONSABLE DE LA SPÉCIALITÉ:

Dr. Krisztina Horváth, Maître de Conférences (Département de langue et de littérature françaises)

Licence de langues et cultures romanes

Épreuves des examens oraux finaux selon les spécialités

I- Spécialité français

A. Linguistique

- 1. La place de la langue française parmi les langues du monde, sa représentation dans le monde et sa répartition interne.
- 2. Les principales étapes de la formation de la langue française nationale.
- 3. Les caractéristiques principales de système consonantique et vocalique du français.
- 4. La problématique du e muet.
- 5. Le groupe nominal.
- 6. Les pronoms.
- 7. La phrase simple.
- 8. Le groupe verbal.
- 9. Le système des temps verbaux.
- 10. La phrase complexe.

B. Littérature

- 1. Poétiques formalistes
- 2. Genre littéraires médiévaux.
- 3. La poésie baroque.
- 4. Le théâtre classique.
- 5. Les techniques romanesques du XVIIème siècle.
- 6. Littérature et philosophie (Montesquieu, Voltaire, Rousseau).
- 7. La poésie romantique.
- 8. Le roman réaliste et naturaliste.
- 9. Le théâtre français moderne.
- 10. La notion de métafiction et le roman moderne.

C. Connaissances historiques

- 1. La division administrative de la France et la présentation d'une région.
- 2. La naissance de l'État français : de Charlemagne à Philippe le Bel.
- 3. Le 16e siècle : de François 1er à Henri IV.
- 4. La monarchie absolue au 17e siècle.
- 5. Le 18e siècle : de la monarchie absolue à la Première République.
- 6. Napoléon et la Restauration.
- 7. La Deuxième République et le Second Empire.
- 8. La Troisième République jusqu'en 1914 : le développement de la société démocratique.
- 9. La France entre les deux guerres.
- 10. La France de de Gaulle : de la Seconde Guerre mondiale à la révolte étudiante de 1968.